



« Si on lisait à voix haute » - Edition 2022

publié le 27/09/2021

Inscriptions jusqu'au 29 novembre 2021 - 23h

Descriptif :

« Si on lisait à voix haute » - Edition 2022 - Concours national en faveur du livre et de la lecture

Sommaire :

- Le principe
- Le choix du texte et sa lecture
- La vidéo
- Les critères d'évaluation de la prestation de chaque candidat
- Le public ciblé



Pour la troisième année consécutive, France Télévisions reconduit son grand concours de **lecture à voix haute** organisé par **François Busnel** et **La Grande Librairie**, en partenariat avec **Lumni** et le **Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports**. Et cette saison encore, toutes les classes de collège et de lycée peuvent y participer.

● Le principe

▶ Les enseignants motivés par ce projet inscrivent une ou plusieurs de leur classe et s'engagent à travailler avec les élèves la lecture à voix haute comme ils le souhaitent. À leur convenance, ils organisent ensuite la sélection d'un représentant pour chacune de leur classe, qui enregistre alors dans l'établissement une vidéo de 2 minutes d'une lecture d'un texte de son choix, à voix haute.

▶ Pour cette nouvelle saison, les organisateurs ont aussi imaginé une petite **nouveauté** : la « **Lettre d'intention de la classe** ». Il s'agit d'un **exercice facultatif** qui permet aux élèves d'une même classe de rédiger ensemble un courrier d'une page maximum qui décrit la classe et ses motivations à s'inscrire au concours.

● Le choix du texte et sa lecture

▶ L'élève choisit librement l'extrait qu'il souhaite lire avec le conseil et l'accompagnement de ses professeurs.

▶ Le texte lu est extrait d'une oeuvre relevant de la fiction littéraire (roman, nouvelle, conte), de la poésie, du théâtre, des formes de l'écriture de soi, de la biographie et de l'essai, de toute époque. Sont proscrits les chansons (tous genres confondus : variété, rap ...) et les discours politiques.

▶ Le texte est lu en langue française, qu'il s'agisse d'une œuvre écrite en français ou de la traduction en français d'une œuvre écrite dans une autre langue.

▶ La durée de lecture, comprise entre 1 minute 30 minimum et 2 minutes maximum, détermine la longueur de l'extrait.

▶ La lecture à voix haute n'est pas la comédie. Il convient de trouver le juste équilibre pour transmettre l'émotion d'un texte sans pour autant le jouer.

● La vidéo

▶ La vidéo, d'une durée d'environ 2 minutes, est prise en plan fixe, au sein de l'établissement dans lequel l'élève candidat est scolarisé (sauf si la situation sanitaire ne le permet pas).

La lecture est faite dans la mesure du possible à partir d'un exemplaire papier de l'ouvrage dont est extrait le texte (emprunté au CDI ou en bibliothèque publique, acheté en librairie...), et non sur des photocopies ou sur une liseuse.

▶ En début de vidéo, le lecteur donne le titre de l'œuvre dont est extrait le texte lu et le nom de son auteur ; le temps dédié à la délivrance de ces informations n'est pas décompté du temps imparti à la lecture.

Le temps imparti doit être expressément chronométré et respecté sous peine de disqualification (lecture comprise entre 1min30 et 2 min).

● Les critères d'évaluation de la prestation de chaque candidat

- Articulation correcte
- Fluidité de la lecture
- Vitesse de lecture appropriée
- Respect de la ponctuation et du rythme de la phrase, respiration
- Placement de la voix, puissance sonore adaptée
- Posture corporelle (debout, gestion du corps pour faire vivre le texte sans pour autant le jouer)
- Capacité à détacher les yeux du texte et à établir un contact visuel avec l'auditoire
- Intonations, modulations, accentuations, variations du rythme pour donner sens au texte lu
- Expressivité, capacité à transmettre des émotions
- Cohérence et intérêt de l'extrait choisi

Sont pénalisées la théâtralisation de la lecture ainsi que la récitation ou la déclamation du texte.

● Le public ciblé

- ▶ Le concours comporte deux catégories (collège/lycée) et s'adresse à toutes les classes, de la 6ème à la terminale.
- ▶ Un seul professeur référent inscrit la classe au concours, même en cas de projet porté par plusieurs professeurs, interdisciplinaire ; ce sont l'ensemble des élèves de la classe qui participent au concours. Un même professeur peut inscrire plusieurs classes.

Accès au formulaire d'inscription [↗](#) en ligne - Date limite : lundi 29 novembre 2021 - Ressources sur la plateforme Lumni [↗](#)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.